

Établissement habilité à percevoir les 13% de la taxe d'apprentissage avec le code UAI **0610996B**
(art.62241-5 du code du travail) et figure sur la liste préfectorale de la région Normandie.

BORDEREAU DE VERSEMENT de la taxe d'apprentissage 2022

Loi n°2019-771 du 5 novembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
La loi précise que l'entreprise reste libre de verser sa taxe d'apprentissage avant le 31 mai 2022.

Raison sociale :

N° SIRET : Code NAF :

Adresse : CP : Ville :

Contact : Fonction :

Tél. mël :

Schéma ci-dessous pour le calcul des 13% du solde de la taxe d'apprentissage.

(Masse salariale brute 2021 x 0,68%) x 13%

Au bénéfice de l'établissement : **ÉREA / LEA Pierre Mendès France – 61600 La Ferté Macé**

Montant en lettres : Montnant en chiffres :

MODE DE PAIEMENT :

Par chèque (à l'ordre de l'agent comptable) ÉREA / LEA Pierre Mendès France

Par virement :

IBAN : FR76 1007 1610 0000 0010 0560 250

BIC : TRPUFRP1

Mentionner impérativement TA2022, votre numéro de SIRET et le nom de votre entreprise en libellé du virement afin de nous permettre de vous envoyer attestation de virement obligatoire (document à fournir en cas de contrôle).

Fait à :

Signature et cachet de l'entreprise

Le :